

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1085 accordant une permission d'un mois à M. Vogelbach, détache au service du port

n° 1085

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date de publication
26 septembre 1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 22 septembre 1947 de M. Vogelbach, agent au service les travaux publics, détaché au service du port : Vu l'avis favorable du capitaine du port : Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics p. i.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence d'un mois, pour en jouir a Djibouti, est accordée a M. Vogelbach, en service aux travaux publics, détaché au service du port, pour compter du 24 septembre 1947. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives, Lurette